



## plainte pour vol caracterise et abus de confiance

Par gazeau, le 05/11/2011 à 13:06

j'avait oublier aussi : (pour tous les internautes qui achette par corespondance ) de se méfier de certain site pourtant inscrit au registre du comerce  
exemple : ALICE AVANTAGES , car ils vous dise de comandé ce qui nous interesse et ils font aussi un courier avec le bond de comande disant que vous participerez a un jeux ou vous serez potentiellement gagnant .puis apres avoir passe vos comandes ils retire les cheque et mais vous n'avez jamais les colis comandé et lors qu'il vous en envoie un sur 5 ou 6 que je leurs avait comandé le colis arrive bien chez vous mais avec ce qui est a l'intérieur cassé puis lors que on arrive a les joindre il vous dise que ils font le necessaire et pendant ce temps vous recevez un courier de chez eux vous disant que vous ête l'UNIQUE GAGNANT A LEURS JEUX et qu'il vous suffit de renvoyez le courier en urgence et pour plus de rapidité de passé juste une comande même minime et que sous 48 heure vous recevrez votre colis et par la même ocasion votre cheque car c'est certifié devant HUISSIER QUE VOUS ETE l'unique gagnant mais ensuite vous ne faite que de recevoir la meme lettre et il dise toujour dernier courier avant versement mais en attendant vous n'avez jamais vos comande qui sont pourtant payé et ni par la même ocasion votre cheque CE QUE J'APPELLE UN VOL MAIS APPAREMENT TOUT LE MONDE S'EN FOU ILS CONTINUE DE ENVOYE DES COURIER AU GENTS SANS QUE LE VOL SOIT PUNIE ET EN ATTENDANT ILS ONT DE L'ARGENT QUI RENTRE DANS LEURS CAISSE SANS QUE LES CLIENT AIE LEUR COMANDES ET CE N'EST PAS NORMALE CAR LE CLIENT LUI EST OUVRIER ET IL TRAVAIL ASSEZ DUR POUR ARIVE A VIVE DONC : (LA LOIE DEVRAIS EMPECHE CE GENRE D'ARNAQUE ETANT DONNE QUE C'ES ENTREPRISES SONT INSCRITES AU REGISTRE DU COMERCE .on leur envoi notre photos et on previen notre banque comme il nous le dise mais on a paye et rien ne vient de ce que l'on a comande et qu'on doit imperativement nous faire parvenir .

QUAND ON COMANDE QUELQUE CHOSE ET QUE ON LE PAYE IL EST OBLIGATOIREMENT PREVUE PAR LA LOIE QUE ON RECEIVE CE QUI NOUS EST DUE SINON J'APPELLE CELA DU VOL PUREMENT ET SIMPLEMENT .

Par **Domil**, le **05/11/2011** à **13:25**

[citation]CE QUE J'APPELLE UN VOL[/citation] mais la loi non